



# DISPOSITIF FORMATION ACCOMPAGNEE

Le DFA est un dispositif inclusif déployé sur les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie apportant un appui médico-psycho-social aux personnes en situation de handicap.

Il permet un accompagnement renforcé pour des personnes ayant un projet d'entrée ou un parcours de formation déjà engagé dans un centre de formation de droit commun.

## DUREE DE LA PRESTATION

Définie en fonction de la durée de la formation

## STATUT

Usagers du droit commun, demandeurs d'emplois ou salariés ayant un projet de formation ou en cours de formation

## PREREQUIS

### Par la MDPH :

- Bénéficier d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- Bénéficier d'une notification d'orientation "DFA"

### Autres pré-requis :

- Avoir 16 ans ou plus
- Effectuer une formation en Savoie ou en Haute-Savoie

## NOS SPECIFICITES

- Programme individuel de développement des compétences et des capacités
- Signature d'une convention tripartite
- Le dispositif n'entraîne aucun coût pour la personne ou le centre de formation

## ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE

- Accompagnement individualisé et adapté assuré par le référent de parcours et l'équipe pluridisciplinaire de l'ESRP en lien avec le référent de parcours du centre de formation.

## OBJECTIFS

Fournir aux centres de formation et aux apprenants une expertise dans l'accompagnement du handicap par le biais d'un appui médico-psycho-social personnalisé. Cet accompagnement vise à adapter et sécuriser le parcours et rendre possible l'accès à des formations de proximité en favorisant la réussite et l'autonomie des apprenants.

## COMMENT ?

- Sensibilisation, information et accompagnement des professionnels du centre de formation
- Co-construction des conditions favorables au parcours en formalisant un plan d'action personnalisé comprenant les objectifs spécifiques et une fréquence de rendez-vous adaptée aux besoins identifiés sur toute la durée de formation
- Mise en place des moyens de compensation (ergonomique, cognitif, psychique...)
- Consolidation, sécurisation et garantie de la continuité du parcours
- Développement de l'autonomie

## MOYENS

- Coordination de l'accompagnement
- Rendez-vous individuel
- Outils de compensation

## METHODES

- Projet personnalisé
- Mobilisation des ressources locales
- Appui spécifique au handicap

## SUITE DU PARCOURS

A l'issue de la période de la période d'accompagnement, un bilan final pluridisciplinaire est transmis à la MDPH 74.